

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 FEVRIER 2022**

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 16 décembre 2021

Président de séance : Daniel BALLUAIS, Maire Date d'envoi de la convoc. : 28/01/2022 Date de la convocation : 03/02/2022 Séance ouverte à : 20 H 30 Secrétaire de la séance : Mme LERAY Absents excusés : 1	Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Pouvoirs : 1 Votants : 12
--	---

POINT SUR LA REVISION DU PLU

Après une période de ralentissement d'activité dû aux conditions sanitaires, Monsieur le Maire a fait le point concernant l'avancement des travaux sur la révision du PLU.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal, les devis de l'entreprise Georgeault (8 964.00€ TTC) et Marion Paysagiste (14 424.00€ TTC) concernant les travaux des espaces verts de commune.

Espaces concernés	Travaux
Cimetière	Taille haies et arbustes.
Parking de la salle des fêtes	
Parking au nord du terrain de foot	
Route de Fougères	
Eglise	
Lotissement Le clos Bocager	
Espace vert central	

Le Conseil Municipal à l'unanimité a validé le devis de l'entreprise Georgeault.

PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE FOUGERES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la demande des participations aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées pour l'année scolaire 2021-2022 de la ville de Fougères; le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe le montant des participations aux charges de fonctionnement à 4 063.94 € ;*
- Autorise Monsieur le Maire à verser cette somme et à signer tous documents concernant cette affaire.*

RENOVATION DE L'ANCIENNE BUVETTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité a validé les offres des entreprises ci-dessous :

Travaux	Entreprise	Montant TTC
Menuiserie	Huet Tiercin	2 955.60€
Maçonnerie	Costard	5 951.00 €
	Maçonnerie	
Électricité	AS-PLOMBELEC	1 830.40€
Total TTC		10 737.00 €

CHAUFFAGE POLE ENFANCE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'avancement des travaux relatifs à l'amélioration énergétique du pôle enfance et la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires afin de maximiser l'économie d'énergie, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise Galle de 8 747 € HT SOIT 10 496, 40 € TTC ;*
- Autorise Monsieur le Maire à verser cette somme et à signer tous documents concernant cette affaire*

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire a rappelé les différentes dates des élections présidentielles et législatives.

-Validation du devis de Socotec concernant le contrôle de sécurité et incendie des bâtiments puis équipements communaux. Montant global des prestations annuelles : 1 958,40 € TTC

-DIA : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente de la parcelle 1 rue des forges cadastrée ZM n°97 appartenant à Mme Chloé MOREAU.

-Les élections présidentielles : le 10 et 24 avril 2022

-Les élections législatives : le 12 et 19 juin 2022

Séance levée à 00h00

Prochaine réunion le 03/03/2022